

La grande contagion du troisième mandat

Afrique Après le Gabon, l'Ouganda, le Cameroun, Djibouti, le Burundi et le Congo-Brazzaville, le Rwanda va supprimer la limite de deux mandats.

Éclairage **Marie-France Cros**

Après le Gabon (2003), l'Ouganda (2005), le Cameroun (2008), Djibouti (2010), le Burundi et le Congo-Brazzaville (2015), le Rwanda se dirige vers la suppression de la limitation constitutionnelle à deux mandats présidentiels. Face à ce reflux, la communauté internationale semble bien désarmée. Comment réagir ?

A la Commission européenne, on y réfléchit. En Belgique, on tente une nouvelle approche : le Burundi a été prévenu qu'en cas d'échec de ses discussions sur la démocratie et l'état de droit avec l'Union européenne, des programmes d'aide belges seront suspendus et l'argent libéré sera octroyé à des contre-pouvoirs (syndicats, ONG, etc.). Divers milieux s'interrogent sur l'attitude que devraient adopter les démocraties face à la disparition progressive des ébauches d'Etat de droit instaurées en Afrique depuis les années 90, qui avaient vu l'arrivée de parlements, Constitutions, cours constitutionnelles, etc....

Car les pouvoirs forts entravent souvent le développement, en raison de l'absence de contre-pouvoirs. Même si le Rwanda, l'Éthiopie et l'Angola montrent qu'un pays peut aussi se développer sous un régime fort.

Des institutions et des hommes

"On a sous-estimé l'importance de ceux qui étaient à la tête de l'édifice", note une source bien informée. "Dans plusieurs pays, cela a été des ex-rebelles et des ex-potentats, en raison de leur notoriété; mais il leur est difficile de jouer le jeu démocratique quand d'autres veulent prendre leur place. C'est ce qu'on voit actuellement. On s'aperçoit ainsi que si de bonnes institutions sont essentielles, les hommes qui les animent sont aussi importants."

Plusieurs de nos interlocuteurs notent qu'en Afrique, "il n'y a souvent pas de survie hors du pouvoir. Ces pays ont un secteur privé faible; généralement, seul l'Etat donne accès à l'argent. Il faut avoir un poste public pour avoir accès à des moyens financiers. Et une fois qu'on l'a, la tentation est grande de se remplir les poches avant de le perdre – et de s'y accrocher par tous les moyens. Chacun voit d'anciennes autorités ayant perdu le pouvoir qui, en quelques années, perdent toutes leurs

ressources financières". Un autre interlocuteur constate que "le multipartisme est difficile à appliquer en Afrique parce que l'opposition n'a pas de moyens de subsistance. En Europe, les pays comptent beaucoup de niveaux de pouvoir, où un opposant politique peut obtenir un poste. On commence comme conseiller communal, avec un métier à côté; puis on monte et on obtient un poste dans une société publique et on devient un politicien professionnel. En Afrique, l'économie n'est pas assez développée pour financer de nombreux niveaux de pouvoir. La décentralisation ne peut fonctionner que si les pouvoirs locaux ont des ressources indépendantes."

Faire une campagne présidentielle en France, par exemple, coûte de 20 à 25 millions d'euros par candidat. Le Congo-Kinshasa – où le président Kabila tente de se maintenir au pouvoir au-delà de la fin de son second mandat, fin 2016 – est quatre fois plus grand et dépourvu d'infrastructures. Comment y faire une vraie campagne sans avoir accès aux ressources de l'Etat ?

En Afrique, la limitation à deux mandats est souvent le seul moyen d'obtenir une alternance au pouvoir.

C'est dans ce cadre que de nombreuses Constitutions ont imposé une limitation à deux mandats présidentiels, qui n'existe pas dans plusieurs démocraties occidentales. "Dans nos pays, des élections régulières, transparentes et l'existence de nombreux contre-pouvoirs rendent cette limitation inutile. Mais en Afrique, c'est souvent le seul moyen d'obtenir une alternance au pouvoir", note une de nos sources.

Des germes d'espoir

Reste que les dernières années ont aussi vu des développements positifs. Ainsi, depuis que la Sud-Africaine Nkosazana Dlamini-Zuma dirige la Commission africaine, elle essaie de s'appuyer sur la Charte de l'Union africaine pour que l'organe international développe des positions pro-démocratie. Non sans mal, face au "club de dictateurs" qu'est encore l'Union africaine.

Changement d'époque aussi à la base : dans plusieurs pays – Sénégal, Burkina Faso, Congo-Kinshasa, Congo-Brazzaville, Burundi – des ONG s'approprient le combat pour la défense des droits des citoyens, face à des autorités qui n'ont pas intégré ces valeurs. "Les soutenir est important", jugent nos interlocuteurs.

Marie-France Cros

Protéger nos intérêts économiques en Afrique ? Il n'y en a plus

■ La politique belge en Afrique n'est plus dictée par des considérations économiques, montrent les chiffres.

Certaines ONG belges et nombre de citoyens expliquent la crise des processus démocratiques en Afrique par une politique étrangère belge orientée vers "la défense des intérêts économiques" des entreprises de notre pays. Le raisonnement fut largement vrai. Il ne l'est plus.

En 2013 et 2014, les exportations belges vers l'Afrique ont représenté 13,2 milliards d'euros, soit 3,7 % de nos exporta-

tions totales. S'agissant des importations (2014), on parle de 10,3 milliards d'euros, soit 3 % du total. Sur ces – petites – sommes, le géant Congo-Kinshasa n'a représenté que... 2,4 % de nos exportations vers l'Afrique, venant en 11^e place après le Togo, le Nigéria, l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Égypte, le Maroc, le Sénégal, le Ghana, l'Angola et la Tunisie. Quant

au Burundi et au Rwanda, nos deux autres anciens territoires africains, ils n'apparaissent même pas dans la liste des vingt premiers de nos partenaires africains. Pour les importations, le Congo-Kinshasa n'est qu'à la 12^e place de nos partenaires africains, avec 2,3 %; et le Burundi et le Rwanda n'apparaissent toujours pas dans les vingt premières places.

Investissements orientés ailleurs

Depuis les années où la Belgique défendait des intérêts économiques en Afrique centrale, divers phénomènes sont survenus. Ainsi, la chute du Mur de Berlin (1989) a ouvert les économies est-européennes aux capitaux belges, à la faveur de moins d'instabilité qu'en Afrique centrale et de l'existence de travailleurs mieux formés. Beaucoup d'investissements belges ont aussi trouvé le chemin de l'Asie.

"Quand une entreprise s'installe en Afrique", nous explique une source bien informée, "elle est en position de fournir des informations sur ce qui se passe dans le pays. Même si elle ne rapporte pas forcément beaucoup d'argent à la maison-mère; c'est un avantage. En revanche, sa présence dans un pays qui ne respecte pas l'état de droit présente un gros risque pour l'image et la réputation de l'entreprise-mère en Europe, avec un effet sur sa valeur en Bourse souvent plus important que ce que rapporte l'unité de production en Afrique. Que l'on parle de banque ou

d'exploitation des ressources naturelles, cet élément intervient dans les décisions de se retirer du marché africain en question et de préférer se fournir sur les marchés internationaux".

Beaucoup d'hommes d'affaires belges notent, en outre, qu'il est devenu impossible d'être compétitif, en Afrique centrale, pour une entreprise respectant les critères éthiques européens, face à des entreprises chinoises, libanaises ou indiennes passant des accords avantageux avec des personnalités au pouvoir. *"Sans compter que tous les services réclamant des taxes se rabattent, en plus, sur les entreprises ne bénéficiant pas de ces "protections" politiques."*

Ont également découragé les entreprises belges au Congo-Kinshasa et au Burundi, la difficulté à être payé et la corruption de la justice lorsqu'un conflit commercial arrive devant le juge.

Marie-France Cros